



UNIVERSITÉ
PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE



ÉTUDIER DANS UNE UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE

PARTIR AVEC CREPUQ (2014 - 2015)

∴ APPRENDRE ∴ INVENTER ∴ COMPRENDRE

5 RAISONS DE SE LANCER DANS LE PROGRAMME CREPUQ

- **Intégrer un établissement francophone ou anglophone**
- **Vivre une expérience culturelle unique**
- **Répondre aux exigences du marché du travail**
- **Découvrir un nouveau système éducatif**
- **Mûrir, se donner d'autres perspectives**

LES PRINCIPES DU PROGRAMME D'ÉCHANGE

La Conférence des Recteurs des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) est un organisme privé qui regroupe, sur une base du volontariat, tous les établissements universitaires québécois. Il offre aux étudiants participants la possibilité d'étudier dans leurs établissements partenaires, francophones ou anglophones et les crédits obtenus sont reconnus par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM).

Les grands principes

- Effectuer un séjour d'un ou de deux semestre(s) dans une université partenaire,
- Suivre des cours équivalents au programme en vigueur à l'UPEM,
- Se soumettre aux examens de l'université d'accueil,
- Payer uniquement l'inscription de l'UPEM. L'étudiant en programme d'échange est exonéré des frais d'inscription de l'université d'accueil,
- S'inscrire à un régime d'études à plein temps dans l'établissement d'accueil.

Les conditions à remplir

- Être inscrit, l'année de départ, administrativement et pédagogiquement à UPEM, en L3, M1 ou M2. Ne pas être en année conditionnelle,
- Maîtriser suffisamment la langue du pays d'accueil. Il est vivement conseillé de fournir, pour les établissements anglophones, un score au TOEFL iBT,
- Aucune condition de nationalité.

Validation de l'année

- Respect de la liste de cours établie avec l'accord du responsable de formation de l'année de départ et approuvée par l'université d'accueil,

- En cas de réussite, pleine reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger,
- Attribution des notes par un jury de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée sur présentation du relevé de notes officiel québécois.

Le saviez-vous ?

Il n'est pas possible d'obtenir le diplôme de l'établissement d'accueil.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Certains établissements imposent un quota, obligeant le Service des Relations Internationales Enseignement (SRI-E) à procéder à une présélection des étudiants. Les dossiers de candidatures devront être déposés au SRI-E au plus tard Vendredi 6 février 2015, 16h00.

Pièces à fournir au moment de la candidature

- Contrat programme d'études + Photo collée au recto (à retirer au SRI-E),
- Imprimé du formulaire électronique de demande de participation signé,

<http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/>

- Copie de la carte d'identité ou passeport,
- Copie des relevés de notes universitaires,
- Liste des cours suivis au moment de la demande,
- Liste prévisionnelle des cours souhaités pour chaque établissement visé, signée par le responsable de formation de l'année de départ+ Brochure de la formation UPEM,
- Lettre de motivation dans la langue de l'université d'accueil,
- Lettre de recommandation du responsable de formation actuel dans la langue de l'université d'accueil.

Certains établissements québécois exigent des documents complémentaires ; à consulter sur le site de la CREPUQ (ex : acte de naissance).

Les dossiers présélectionnés sont envoyés par le SRI-E aux établissements québécois qui procèdent à la sélection finale. Les résultats d'admission sont communiqués courant juin-juillet.

Le saviez-vous ?

L'étudiant ne doit choisir que les cours affichés sur le site de la CREPUQ car les autres sont payants ou refusés aux étudiants en programme d'échange.

Il est possible de choisir jusqu'à 3 destinations par ordre de préférence. Certains

établissements exigent d'être mis en premier choix.

Les codes d'accès du formulaire sont disponibles au SRI-E à partir de la mi-décembre.

Les étudiants de nationalité étrangère devront joindre une copie de la carte de séjour.

Il est vivement conseillé de fournir également des lettres de recommandation d'enseignants de formations clés des établissements visés.

Les brochures des formations sont disponibles sur le site de l'UPEM et au SIO-IP.

Une demande de participation transmise directement par un candidat ne sera pas considérée.

LES AIDES FINANCIÈRES

De nombreuses aides financières sont accordées chaque année aux étudiants. Bien qu'il soit possible de demander plusieurs aides, l'étudiant ne peut pas obtenir toutes les aides sollicitées. La décision prise par la Commission d'attribution des aides est soumise au budget disponible.

Les dossiers sont à retirer et à déposer au SRI-E.

Une Commission de bourse se réunit après chaque appel à candidature afin d'étudier les dossiers et informer chaque étudiant.

Les montants accordés seront ajustés au nombre effectif de mois séjournés sur présentation de l'original de l'attestation de présence délivrée par le service des Relations Internationales de l'établissement d'accueil au terme de la mobilité. Auquel cas, un remboursement du trop-perçu sera demandé à l'étudiant.

Allocation Du conseil régional d'Île-de-France (BRI)

- Conditions d'éligibilité : ne pas être inscrit en L1, ne pas être en alternance ou en apprentissage, appartenir à un foyer fiscal dont le quotient familial $\leq 19.190\text{€}$, revenu $> 8.390,22\text{€}$,
- Durée de l'allocation : 1 à 10 mois,
- Montant de l'allocation : 250€ à 450€ / mois.

Allocation pour les boursiers du CROUS (BMB)

- Conditions d'éligibilité : être boursier sur critères sociaux du CROUS ; y compris échelon 0,
- Durée de l'allocation : 2 à 9 mois,
- Montant de l'allocation : 400€ / mois.

Allocation pour les boursiers de l'UPEM (BQE)

- Conditions d'éligibilité : ne pas être éligible aux aides financières citées ci-dessus,
- Durée de l'allocation : 1 à 10 mois,
- Montant de l'allocation : 150€ / mois.

Allocation Des collectivités territoriales

Les conseils généraux, les mairies et autres organismes attribuent généralement une aide financière sur critères sociaux. Renseignez-vous près de chez vous (Exemple : Le Conseil Général de Seine-et-Marne propose le « mobil'études77 »).

Le saviez-vous ?

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. La BMB est un complément.

Des aides financières sont proposées aux étudiants effectuant un stage à l'étranger :

- Allocation BRI : 250€ à 450€ / mois pour 3 à 12 mois
- Allocation BMB : 400€ / mois pour 1 à 9 mois
- Allocation BQE : 250€ / mois pour 4 mois maximum

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Choisir sa destination

Des comptes-rendus de séjour rédigés par des étudiants ayant participé au programme CREPUQ sont disponibles sur l'ENT étudiant, rubrique « Partir à l'étranger ».

Liste de cours définitive

Une liste de cours prévisionnelle est demandée dans le dossier de candidature. En cas de changement à l'arrivée au Québec, l'étudiant devra faire valider une liste définitive de cours à son responsable de formation. Il est recommandé d'envoyer cette liste par mail sous forme de tableau comparatif (cours UPEM/cours université d'accueil) en indiquant l'intitulé des matières et les crédits associés. Généralement, il convient de choisir 4 à 5 cours par semestre. Le SRI-E doit être informé de tout changement.

Logement

Les possibilités d'hébergement varient selon les destinations :

- Chambre universitaire ; contactez le service des Relations Internationales de l'université d'accueil,
- Appartement en collocation, chambre chez un particulier, etc.

Protection sociale

En vertu du protocole franco-qubécois, tous les étudiants de nationalité française pourront bénéficier sans frais supplémentaires du régime d'assurance maladie du Québec. Le formulaire SE 401-Q-106 est à retirer au SRI.

Assurance

Les attestations responsabilité civile et rapatriement sanitaire peuvent-être délivrées par l'assureur du logement, la mutuelle, la banque ou encore le centre de sécurité sociale étudiante. Une copie sera exigée par le SRI-E.

TOEFL

Le test TOEFL iBT mesure la capacité à utiliser et à comprendre l'anglais à un niveau universitaire. Il évalue également l'aisance à combiner les compétences de compréhension orale et écrite et d'expression orale et écrite pour effectuer des tâches académiques. L'examen coûte environ US \$240. Le SRI-E ne finance pas les certifications de langue. Informations et inscriptions sur :

www.ets.org/fr/toefl/ibt/register/

Passeport & visa

En plus d'un passeport valide toute la durée du séjour d'études, tout étudiant doit détenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études délivré par le gouvernement du Québec et un permis d'études délivré par le gouvernement du Canada

Pour plus d'informations, consultez le site officiel du gouvernement du Québec :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

Le saviez-vous ?

Dans le cadre d'un stage non rémunéré, il conviendra de compléter le formulaire SE 401-Q-104.

Le CAQ est délivré par le Service d'Immigration du Québec, tandis que le permis d'études s'obtient à l'Ambassade du Canada en France.

LES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

Universités francophones

- Université Laval,
- Université de Montréal,
- École Polytechnique de Montréal,
- Université de Sherbrooke,
- Université du Québec à Montréal,
- Université du Québec à Trois-Rivières,
- Université du Québec à Chicoutimi,
- Université du Québec à Rimouski,
- Université du Québec en Outaouais,
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue,
- Institut national de la recherche scientifique,
- École nationale d'administration publique,
- École de technologie supérieure.

Universités anglophones

- Bishop's University,
- Concordia University,
- McGill University.



UPEM • CITÉ DESCARTES • 5 BOULEVARD DESCARTES
CHAMPS-SUR-MARNE • 77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
T : 01 60 95 75 00 • F : 01 60 95 75 75

WWW.U-PEM.FR

CONTACT

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES - ENSEIGNEMENTS (SRI-E)

MAISON DE L'ÉTUDIANT
SITE FERME DE LA HAUTE MAISON
INTERNATIONAL@U-PEM.FR
HTTP://WWW.U-PEM.FR/INTERNATIONAL
T : 01 71 40 81 84/81 85/81 86/81 82/81 83

HORAIRES D'ACCUEIL DU SERVICE

LUNDI AU VENDREDI : 9H30 À 12H ET 14H30 À 16H30
FERMETURE LE MERCREDI



© Com. | Fotolia